

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réception par le préfet : 21/01/2025

L'an deux mil vingt cinq, le quatorze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 09 janvier 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Etaient présents : M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Mme Karine FRANCOIS a donné pouvoir à M. Guillaume DUJARDIN, M. Sébastien KOSLOFF a donné pouvoir à M. Jean Marie MAHIEU.

Etait absent et excusé : M. Philippe LEMARDELÉ,

Etait absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 11 Nbre de votants : 13
Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER-MENANTEAU.

N° 20250114 - 06 - OBJET : SDEC ENERGIE – AVANT-PROJET-SOMMAIRE DE RENOUVELLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DU STADE DE FOOT

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-Projet-Sommaire de renouvellement d'éclairage du stade de foot, établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados. Il s'agit d'une étude préliminaire dont l'acte d'engagement indique le montant estimatif de la contribution communale.

Le coût total estimatif de cette opération est de 122 769,36 € TTC.

La participation estimative communale est de **71 615,46 € TTC**.

La signature de l'acte d'engagement permettra au SDEC de lancer une étude définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 12 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 « abstention » :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer** tous les documents nécessaires à l'avant-projet-Sommaire ci-dessus mentionné.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 21 janvier 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU

